



Pour l'Association « Bien Vivre à La Rochette »
le Président, Pierre LAURENT
po.laurent@gmail.com
06.22.89.38.60

à
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Objet : travaux de la chapelle et circulation routière.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'Association « Bien Vivre à La Rochette » qui a tenu ce 14 août 2024 sa 34ème Assemblée Générale, a regretté l'absence d'un représentant de la municipalité ; c'est en effet sa présence qui atteste pour nous l'intérêt commun que nous avons à sauvegarder, à entretenir, à mettre en valeur tout le patrimoine matériel et immatériel de la commune, et à permettre un contact en convivialité.

Pour le hameau de La Rochette, comme pour tous les hameaux de Fontcouverte, c'est une longue histoire de présence humaine qui traverse aujourd'hui une époque plus tournée vers les sports d'hiver mais aussi vers le tourisme. Quand on passe à la Rochette, qui ne trouve l'écho d'un visage, d'une voix, d'un nom, d'une silhouette, d'un savoir évanoui...qui ne s'étonne par la découverte d'un patrimoine, par le ressenti de tous ces éléments qui permettent de découvrir le sens de la vie dans ces lieux. On se souvient du temps d'avant pour créer de l'avenir, sans nostalgie, car il n'y a pas de perception qui ne soit imprégnée de souvenirs.

Nous savons bien que le Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont bien conscience des enjeux quant à la destinée de la commune, et l'Association Bien Vivre à La Rochette les remercie encore pour leur écoute, leur soutien et leurs actions concrètes pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine commun, mais aussi proposer, en lien avec l'Office du Tourisme, le meilleur accueil possible, aux vacanciers de l'hiver et de l'été.

Or, depuis deux ans, n'ayant pas eu de réponses à nos remarques faites par courrier, et c'est pourquoi l'Association Bien Vivre à La Rochette réitère vraiment sa demande pour la chapelle St Roch et St Sébastien, de la pose de chéneaux qui manquent sur un pan du toit car l'humidité à la base du mur a déjà visiblement dégradé le plancher du côté de la porte latérale et qu'il faudrait réparer. Il serait bien dommage que ce bâtiment, sujet de nos attentions, ne puisse plus être l'occasion de moments partagés.

Un autre point et une autre demande nécessaire et indispensable, concerne le problème de la signalétique routière défectueuse aux conséquences dangereuses dans le hameau, aux deux croisements de la RD 78 avec la route de la chapelle.

Mme feue Laurent avait adressé des courriers en ce sens à la DDE de St Jean de Maurienne, qui

avait répondu qu'elle avait mis les panneaux réglementaires sur la D 78, que la signalétique sur la route de la chapelle incombait à la commune et qu'elle l'avait informée de le faire. Certes un petit panneau « *toutes directions* » avait été mis, mais il se révèle insuffisamment précis pour éviter les nombreuses erreurs de trajectoires des véhicules et les priorités à droite indues. Une signalétique normalisée avec bande blanche au sol et panneau « *stop* » ou « *vous n'avez pas la priorité* » (en conformité avec la Prévention Routière), sont obligatoires et adaptées, et la responsabilité de la commune pourrait être engagée pour manquement en cas d'accident.

En vous remerciant de prendre en compte ces deux demandes de l'Association Bien Vivre à La Rochette et des riverains, et restant à votre disposition pour toute concertation, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

La Rochette le 23 août 2024
Pierre LAURENT
pour les membres du bureau

PS. Rendez-vous demandé en Mairie pour évoquer ces demandes